CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 8 mars 2024 par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services résidentiels d'urgence', portant le numéro 75.845/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 8 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AIDYQEEFD-HFIEFVT‡